

Session de mai 2004 : compte administratif 2003

Une forte progression des crédits en faveur des personnes en difficulté et un niveau d'investissement record

Les indicateurs font apparaître :

- un montant d'investissements record
- une hausse très nette des crédits en faveur des personnes en difficulté
- un contexte financier particulièrement sain
- un léger tassement de l'autofinancement en valeur relative

Amorcée en 2002, cette évolution correspond à la volonté du Conseil général de ne pas seulement peser sur la fiscalité pour financer les charges nouvelles de ces dernières années (l'APA, l'ARTT avec notamment sa forte incidence sur les prix de journée des établissements sociaux et sociaux, les services d'incendie et de secours) mais d'utiliser, aussi, ce levier de l'autofinancement, qui est le fruit d'une gestion rigoureuse.

Qu'est-ce qu'un compte administratif ?

Le Compte administratif constitue le reflet exact de l'activité de l'année qui a précédé : c'est, en quelque sorte, un bilan de ce qui a été réalisé ou non et une photographie exacte de la situation financière du département.

Qu'est-ce que l'autofinancement ?

L'autofinancement, c'est la part des recettes de fonctionnement pouvant être affectée à des dépenses d'investissement.

Un montant d'investissements record proche de 60 M€

(hors renégociation de la dette),
soit le plus haut niveau jamais atteint

L'objectif reste bien de favoriser le développement économique du département tout en contribuant au bien-être des Audois (collèges, routes, équipements sportifs et touristiques, immobilier d'entreprises, parcs d'activités économiques...). Il n'est rendu possible que par la politique constante de : maîtrise des dépenses de fonctionnement, réduction des frais financiers.

Une hausse très nette des crédits en faveur des personnes en difficulté

Cette solidarité se traduit par :

- + 32,6 % des crédits APA (Allocation personnalisée d'autonomie)
- + 19,8 % des crédits consacrés à l'insertion des bénéficiaires de RMI
- + 14,4 % des crédits pour l'hébergement des enfants, l'hébergement des handicapés et des personnes âgées (+ 5 M€).

Un contexte financier particulièrement sain

Le département poursuit son désendettement :

- baisse continue de l'annuité d'emprunt et des frais financiers
- hausse de l'amortissement (remboursement du capital)

Un léger tassement de l'autofinancement en valeur relative

Avec 49,5 M€ (contre 48,7 M€ en 2002), l'autofinancement, en effet, ne représente plus que 27,1 % des recettes de fonctionnement (contre 28,5 % en 2002). Il ne contribue aux dépenses prévues d'investissement qu'à hauteur de 40 % (contre 42,3 % en 2002).

L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI en 2003

En 2003, sous l'impulsion du Conseil général de l'Aube et des organismes associés (notamment l'AGI-association de gestion de l'insertion et les services de l'Etat partenaires), **644 bénéficiaires du RMI ont pu accéder à l'insertion professionnelle :**

- 356 dans le cadre de contrats de travail aidés : 266 en CES, 88 en CEC et 2 en CIE.
- 253 par le biais de contrats de travail non aidés, dans le secteur privé : 115 CDD (contrat à durée déterminée) dont 55,6 % supérieurs à 6 mois, 72 CDI, 39 missions d'intérim régulières, 27 créations d'entreprises.
- 35 dans le cadre de stages professionnel de longue durée. Ces stages, le plus souvent qualifiants, sont accompagnés d'une aide à la recherche d'emploi assurée par l'organisme de formation.

Hébergement et services aux handicapés

L'année 2003 a vu la création, dans l'Aube, de 3 structures ayant considérablement amélioré l'offre d'hébergement et de services aux personnes handicapées.

Le Conseil général de l'Aube a ainsi accompagné financièrement la création :

- du Service d'accompagnement à la vie sociale (S.A.V.S.) géré par l'APF (Association des paralysés de France) pour des personnes handicapées physiques vivant à leur domicile sur le quartier des Marots à Troyes. (Aide ponctuelle à la personne en urgence ou en dehors des heures d'intervention des auxiliaires de vie.)
- du Service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) géré par l'APF pour des personnes handicapées du département : accompagnement ponctuel, service social spécialisé, conseils , aide à la recherche et à l'adaptation des aides techniques.
- de la Résidence du parc : foyer d'hébergement de 12 places pour salariés de CAT (centre d'aide par le travail), géré par l'APEI et situé à Troyes, rue Pierre Gerdy (quartier du Labourat).